

Rapport d'évaluation

**Évaluation de la composante
de la formation générale
des programmes d'études**

du Collège moderne de Trois-Rivières

Juin 1999

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Introduction

L'évaluation de la composante de la formation générale des programmes d'études du Collège moderne de Trois-Rivières s'inscrit dans le cadre de l'évaluation, par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEECE), de la mise en œuvre de la formation générale dans tous les collèges offrant des programmes conduisant à des diplômes d'études collégiales (DEC).

La démarche d'évaluation s'est effectuée conformément aux modalités exposées dans le *Guide spécifique* de la Commission¹. Le rapport d'autoévaluation du Collège moderne, dûment adopté par son Conseil d'administration, a été reçu à la Commission le 23 juin. Un comité d'experts, dirigé par un commissaire de la CEECE, l'a analysé puis a effectué une visite au Collège, les 27 et 28 octobre 1998². À cette occasion, il a pu rencontrer la Direction de l'établissement, le comité d'autoévaluation, des professeurs³ de la formation générale, le comité de programme en Bureautique et des étudiantes⁴. Cette visite a permis un examen complémentaire des principaux aspects de la mise en œuvre de la formation générale.

Le présent rapport décrit d'abord les principales caractéristiques du Collège moderne et il donne un aperçu de la manière dont la formation générale y est mise en œuvre. Il s'attache ensuite au processus d'autoévaluation retenu par l'établissement. Il expose, enfin, les conclusions auxquelles est arrivée la Commission après l'analyse du rapport d'autoévaluation et la visite au Collège.

-
1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, *Guide spécifique pour l'évaluation de programmes d'études – La composante de la formation générale des programmes d'études*, Québec, mai 1997, 45 p.
 2. Présidé par le commissaire, M. Louis Roy, le comité visiteur était composé de M^{me} Suzanne Guimond, professeure en Techniques administratives au Cégep de Matane, de M. Robert Donnelly, professeur de langue d'enseignement (anglais) et littérature au Collège Champlain Saint-Lawrence, et de M. Conrad Harvey, directeur des acquisitions de biens et de gestion des surplus aux Services gouvernementaux du Québec. Il était assisté de M. Claude Marchand, agent de recherche à la Commission, qui agissait comme secrétaire.
 3. Dans le présent document, le genre masculin désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes. Toutefois, à l'instar du Collège dans son rapport d'autoévaluation, nous emploierons le mot *étudiantes* en raison de la composition presque exclusivement féminine de la population étudiante.
 4. Il s'agissait d'un groupe d'une quinzaine d'étudiantes de deuxième et surtout de troisième année du programme de Bureautique.

Principales caractéristiques de l'établissement et de la formation générale

Issu d'une école secondaire fondée en 1955, le Collège moderne de Trois-Rivières est un établissement d'enseignement collégial privé subventionné depuis 1988. Il est spécialisé en techniques de gestion de bureau où il dispense un programme conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC) et quatre programmes menant à une attestation d'études collégiales (AEC). Le Collège accueille de 150 à 200 étudiantes dans ses programmes réguliers. Cette population étudiante est en baisse depuis quelques années, en particulier au DEC qui n'a accueilli que huit nouvelles étudiantes à l'automne 1998. Le Collège moderne a été acquis par un autre établissement d'enseignement collégial privé, le Collège Laflèche, à l'été 1997. Cette acquisition a amené des modifications à la gestion du Collège, en particulier la gestion pédagogique.

Le Collège ne dispose pas d'un projet éducatif proprement dit, mais certains principes et valeurs sont tout de même privilégiés. Par exemple, les professeurs estiment compléter la formation spécifique en Bureautique en essayant de responsabiliser les étudiantes et de les rendre plus critiques. Le dépliant publicitaire insiste pour sa part sur l'enseignement personnalisé et sur les liens entre la théorie et la pratique.

L'ordonnancement des cours de la formation générale respecte le devis suggéré pour chaque discipline. Selon le Collège, les deux cours complémentaires choisis, *Terminologie médicale* et *Introduction au marketing*, rejoignent respectivement les domaines de la Culture scientifique et technologique et des Sciences humaines.

Les cours de la formation générale sont dispensés par sept professeurs qui sont tous des chargés de cours. En général, un seul professeur assume l'enseignement d'une matière à une session donnée. En 1996-1997, 102 étudiantes ont suivi au moins un cours de formation générale.

La démarche institutionnelle d'évaluation

Cette démarche est la première réalisée par le Collège dans le cadre des évaluations de programmes menées par la Commission. Elle a été confiée à un consultant externe qui a élaboré le devis d'évaluation, la grille d'évaluation des plans de cours et le questionnaire d'opinion auprès des étudiantes et qui a analysé les données et rédigé une première version du rapport. L'adjointe à la Direction des études et une professionnelle ont également collaboré à la collecte des données et à la rédaction du rapport d'évaluation.

L'opinion des étudiantes a été recueillie au moyen d'un questionnaire administré à 46 d'entre elles ainsi que d'une entrevue de groupe auprès d'étudiantes des trois niveaux. La Commission note que le Collège a saisi cette occasion d'évaluation pour les interroger sur des aspects couvrant également leur formation spécifique. Les professeurs ont exprimé leur point de vue lors d'entrevues. Ils n'ont pas participé à l'analyse des données et ils ne se sont pas approprié les conclusions du rapport. Cette situation a amené la production d'un rapport d'évaluation qui ne traduit pas complètement le vécu pédagogique du programme. La visite a toutefois permis de compléter plusieurs éléments du rapport d'autoévaluation en y ajoutant des dimensions vécues par les professeurs. La Commission incite le Collège à s'assurer de la participation des professeurs à l'analyse des données et situations lors de ses futures évaluations de programmes.

Évaluation de la formation générale

Pour chacun des éléments de la formation générale qui font l'objet de l'évaluation, la Commission fait ses principales constatations, souligne les points forts et formule, le cas échéant, des commentaires, des invitations, des suggestions ou des recommandations susceptibles d'améliorer la mise en œuvre de la formation.

La mise en œuvre des moyens pédagogiques

Les moyens pédagogiques sont évalués sous les aspects suivants : la cohérence de la formation, les méthodes pédagogiques, les exigences propres aux activités d'apprentissage, l'évaluation des apprentissages et l'épreuve synthèse de programme.

La cohérence de la formation

Le rapport d'autoévaluation mentionne que l'absence de projet éducatif est en quelque sorte compensée par le fait que tous les professeurs, y compris ceux de la formation générale, participent à l'atteinte des objectifs du programme unique de bureautique. La Commission estime toutefois que la définition de valeurs distinctives ou de la finalité de la formation, poursuivies par le Collège, pourrait inspirer davantage l'action des intervenants, y compris les professeurs de la formation générale et donner en quelque sorte une ligne de force aux informations, par ailleurs intéressantes, contenues dans le dépliant publicitaire du Collège. Elle **suggère** au Collège de définir ces éléments dans le cadre, par exemple, d'un projet éducatif, un énoncé de mission ou un profil du diplômé.

L'existence d'un programme unique et la taille relativement petite du Collège facilitent les liens entre les diverses composantes de la formation. Les professeurs de la formation générale font des liens avec le programme de Bureautique, en particulier par les activités d'apprentissage de la formation *propre*. De tels liens existent même en formation *commune* : en Éducation physique par exemple, des liens sont faits avec les postures physiques du futur travail des étudiantes en Bureautique. Par ailleurs, même si ce n'est pas une pratique systématique, les professeurs de la formation spécifique prennent en compte des dimensions de la formation générale, notamment dans les travaux écrits donnés aux étudiantes : raisonnement logique et articulation de la pensée, correction du Français et vocabulaire en Anglais langue seconde. Près de 80 % des étudiantes affirment pouvoir faire des liens entre les cours de la formation générale et les objectifs de leur programme en Bureautique.

En formation *propre*, les plans de cours suivent les devis ministériels et les contenus d'activités d'apprentissage contribuent à l'atteinte des objectifs des cours. Le désir d'améliorer les chances d'emploi des diplômées a amené le Collège à offrir les deux cours complémentaires suivants : *Terminologie médicale* et *Introduction au marketing*. La Commission estime que ces deux cours se situent dans le prolongement de la formation spécifique en Bureautique et qu'ils constituent une interprétation plutôt restrictive de l'objectif dévolu à la formation complémentaire. Elle **suggère** en conséquence au Collège de reconsidérer ce choix afin que les cours correspondent davantage à l'objectif de la formation *complémentaire* qui consiste à initier l'étudiante à d'autres domaines de formation. Ce choix pourrait s'inspirer de la définition de la finalité ou des valeurs privilégiées dans la formation dispensée au Collège.

Les méthodes pédagogiques

Les principales méthodes pédagogiques font appel à des exposés magistraux, des discussions de groupes, des lectures de textes, des documents audiovisuels. Elles sont assorties d'exercices pratiques et d'évaluations formatives permettant à l'étudiante de se situer dans l'apprentissage progressif des compétences visées. Très satisfaites de ces méthodes, les étudiantes estiment qu'elles facilitent leurs apprentissages, qu'elles sont adaptées aux objectifs des cours et qu'elles sont variées.

En formation *propre*, des efforts sont faits pour adapter les méthodes par les exemples présentés en classe et surtout par le choix des sujets de travaux, exercices formatifs et examens donnés aux étudiantes. En Français, les textes et surtout les exposés oraux sont reliés à la Bureautique. En Anglais, on utilise le vocabulaire propre au monde des affaires, notamment une cassette vidéo pour la conversation et la rédaction de lettres diverses. En Philosophie, la partie portant sur l'éthique appliquée comporte des thèmes généraux (harcèlement sexuel au travail, confidentialité des documents...) reliés à leur domaine d'études.

Les exigences propres aux activités d'apprentissage

Comme chaque cours est dispensé par un seul professeur, il n'y a pas de problèmes d'équivalence de la charge de travail. Les professeurs se basent sur la charge observée dans d'autres établissements où plusieurs enseignent également et ils ajustent leurs exigences en fonction des caractéristiques particulières de leur groupe d'étudiantes au Collège. Les étudiantes estiment que les travaux sont pertinents pour permettre l'atteinte des objectifs et que la quantité de travail exigée correspond à ce qui est annoncé dans les plans de cours. Plus de la moitié considèrent toutefois que cette quantité de travail n'est pas comparable d'un cours

à l'autre en formation générale. Lors de l'approbation finale des plans de cours à la Direction des études, aucun critère ne permet de vérifier la pertinence des travaux et l'équilibre de la charge de travail entre les cours. La Commission note la création récente d'un Comité de programme dont l'un des mandats consiste à analyser les plans de cours. Elle invite ce comité à se préoccuper de l'examen de la pertinence des travaux et de l'équilibre de la charge de travail lors de l'analyse des plans de cours.

L'évaluation des apprentissages

L'application de la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) est vérifiée adéquatement par l'adjointe à la Direction des études. La Commission note que le Comité de programme récemment créé examinera la conformité des règles d'évaluation inscrites aux plans de cours avec la PIEA.

Les plans de cours contiennent les informations requises sur l'évaluation des apprentissages. Dans l'ensemble, ces informations sont conformes avec les règles de la PIEA, mais elles sont minimales. Les évaluations sont souvent effectuées par modules qui ne correspondent pas nécessairement à un élément de compétence visé et elles ne permettent pas en conséquence de mesurer l'atteinte progressive de la compétence; il existe parfois une confusion entre le contenu d'un module et les objectifs d'apprentissage visés. Les standards spécifiés dans le devis ministériel ne sont pas toujours précisés. Les avis des étudiantes sont partagés concernant leur évaluation; elles estiment que certains professeurs sont trop exigeants et d'autres ne le sont pas assez.

Dans les quatre cours examinés plus en profondeur par la Commission, les liens entre les modes et instruments d'évaluation et les compétences visées ne sont pas assez explicites. Ils contiennent également d'autres lacunes ou imprécisions. Dans le plan du cours *Philosophie et rationalité* (340-103), il y a confusion entre le contenu du troisième module et les objectifs d'apprentissage qui y sont associés. Dans le cours *Littérature québécoise* (601-103-04), l'élément de compétence relatif à la comparaison avec une œuvre du xx^e siècle est absent du plan de cours et n'est pas évalué. De plus, il n'y a aucune indication concernant l'évaluation formative. En Anglais *propre* (604-LJA-03), l'imprécision touche surtout l'évaluation des compétences relatives à la rédaction d'un document (n° 3) et à la transmission orale d'un message (n° 4). Dans le plan du cours *Santé et activité physique*, les instruments d'évaluation ne semblent pas associés aux objectifs et l'utilisation des critères de performance définis dans le devis ministériel n'est pas évidente.

Le Collège convient que ces informations minimales et parfois incomplètes dans les plans de cours ne permettent pas d'établir des liens évidents entre les modes et instruments d'évaluation, les standards et l'atteinte des objectifs.

La Commission lui recommande en conséquence de s'assurer que les modes et instruments d'évaluation des apprentissages permettent de mesurer adéquatement l'atteinte des objectifs et qu'ils respectent les standards établis.

Les épreuves synthèses de programmes

L'épreuve synthèse du programme de Bureautique est constituée, pour 60 % de la note, de l'évaluation du rapport de stage du cours *Projet de fin d'études* (412-635) et, pour 40 %, de l'examen final du cours *Projet d'intégration II* (412-804) qui consiste en une simulation. Ces deux cours évaluent l'intégration des apprentissages et l'atteinte des compétences visées par le programme. Ils font appel à des dimensions de la formation générale, en particulier les capacités de raisonnement logique et d'expression écrite. Même si les professeurs de la formation spécifique se préoccupent d'intégrer la formation générale, cette dernière n'est pas évaluée dans l'épreuve synthèse. La conception et l'organisation de cette épreuve relèvent d'un seul professeur. La Commission **suggère** que l'épreuve synthèse intègre davantage des éléments de la formation générale, qu'elle soit dorénavant prise en charge par le Comité de programme et que les professeurs de la formation générale y participent.

* * *

En conclusion, la Commission estime que la mise en œuvre de plusieurs aspects pédagogiques de la formation générale est adéquate. Elle souligne les liens, en particulier en formation propre, avec le programme de Bureautique; ces liens devraient conduire notamment à une amélioration de l'intégration de la formation générale dans l'épreuve synthèse de programme. Elle estime par ailleurs que la définition de la finalité de la formation faciliterait la cohérence des actions et pourrait guider par exemple le choix de cours complémentaires correspondant davantage à l'objectif de cette formation. La Commission considère enfin que le Collège doit établir, dans les plans de cours, des liens plus évidents entre les modes et instruments d'évaluation des apprentissages, les standards et l'atteinte des objectifs.

Les ressources et la gestion

Ces dimensions sont examinées en particulier sous les aspects suivants : les activités de perfectionnement offertes aux professeurs, les ressources matérielles, didactiques et documentaires, les structures et le processus de gestion.

Les ressources

Lors de l'implantation de la formation générale, le Directeur des études et quelques professeurs ont assisté à des activités de formation et ils ont transmis l'information aux autres, en particulier sur l'intégration de l'approche par objectifs et standards dans les cours. Le Collège manifeste une grande ouverture pour répondre aux demandes de perfectionnement des professeurs. Même s'ils sont des chargés de cours, ils ont accès aux activités de Performa, notamment celles qui sont offertes à leurs collègues du Collège Laflèche. Les professeurs sont satisfaits des activités proposées mais, comme ils sont des chargés de cours qui, pour la plupart, enseignent également ailleurs, ils y ont peu participé. La Commission note que les étudiantes considèrent que leurs professeurs sont compétents et qu'il sont motivés.

Les ressources informatiques constituent un point fort de la mise en œuvre du programme. Les appareils sont performants et en nombre suffisant pour que chaque étudiante ait accès à un poste de travail. Ils sont reliés à un réseau Intranet et chaque appareil donne accès à Internet. Les professeurs et les étudiantes déplorent par contre l'absence de ressources documentaires. L'accès à la bibliothèque du Collège Laflèche ne semble pas une solution adéquate pour suppléer à l'absence de ressources documentaires minimales sur place. La Commission *suggère* au Collège de constituer sur place un centre de documentation comprenant au moins les ouvrages et textes de référence, dictionnaires et matériel didactique reliés à chaque cours.

Le Collège ne dispose pas de laboratoire de langues pour l'anglais, ni d'équipements pour l'éducation physique. Le nombre restreint d'étudiantes permet cependant au professeur d'anglais d'atteindre les objectifs du programme, y compris ceux relatifs à l'expression orale. Il en est de même en Éducation physique où le professeur compense surtout par le choix des activités physiques et par l'accès à des équipements à l'extérieur.

La gestion

Autrefois entreprise familiale à caractère commercial, le Collège a peu développé les aspects pédagogiques au cours des dernières années. Depuis son acquisition par le Collège Laflèche à l'été 1997, les professeurs et les étudiantes estiment, à leur grande satisfaction, que la vie pédagogique y est plus intense. Ils entretiennent notamment des liens plus étroits avec la Direction qu'ils considèrent beaucoup plus à l'écoute de leurs besoins. La taille relativement modeste du Collège facilite par ailleurs les échanges informels entre les professeurs qui partagent un même local. Leurs relations avec les étudiantes sont également très bonnes et un Comité de vie étudiante assure une bonne communication avec la Direction. Cette dernière a créé un Comité de programme réunissant les professeurs de bureautique. Ces professeurs participent avec enthousiasme aux réunions tenues aux deux semaines; quelques professeurs de la formation générale sont invités à y participer à l'occasion, en fonction des sujets traités. La Commission *suggère* au Collège de prendre les moyens pour s'assurer que cette participation soit plus statutaire ou systématique.

Les résultats

Cette dimension de la mise en œuvre de la formation générale est examinée sous les aspects suivants : le taux de réussite des cours, le taux de diplomation et les services et mesures d'aide favorisant la réussite.

La réussite des cours et la diplomation

Malgré l'imprécision des chiffres donnés dans le rapport d'autoévaluation⁵, les taux de réussite des cours sont bons et ils se comparent à ceux obtenus dans le réseau collégial. La Commission partage l'avis du Collège qui attribue en grande partie ce bon résultat aux groupes-classes relativement restreints, à la qualité de l'encadrement des professeurs et à la motivation des étudiantes. Elle souligne les bons résultats obtenus à l'épreuve uniforme de français de l'hiver 1997, réussie par 19 étudiantes sur 20 inscrites.

La formation générale prise isolément n'a aucune incidence sur le retard à la diplomation puisqu'il n'y a aucune finissante à laquelle il manque un ou des cours uniquement en formation générale pour avoir droit au diplôme au cours de la durée prévue. Toutefois, la

5. Dans son tableau, page 49, le Collège n'a pas comptabilisé les abandons et les dossiers incomplets comme des échecs, de sorte qu'il obtient des taux de réussite légèrement plus élevés.

proportion de finissantes auxquelles il manque au moins un cours de la formation spécifique et un cours de la formation générale pour l'obtention du diplôme dans la durée prévue s'élève à 17,8 %. La Commission invite le Collège à examiner si, dans ce dernier cas, un ou des cours de la formation générale pourraient retarder le cheminement scolaire des étudiantes et de corriger au besoin la situation. La Commission note que les professeurs de la formation spécifique incitent les étudiantes à réussir leurs cours de formation générale et à obtenir leur diplôme.

L'encadrement des étudiantes

L'encadrement des étudiantes constitue un point fort de la mise en œuvre de la formation générale. Bien qu'ils soient des chargés de cours, les professeurs sont disponibles pour offrir une aide personnalisée aux étudiantes en dehors des heures de cours. Le suivi des étudiantes en difficulté s'effectue lors de chaque réunion du Comité de programme. Les étudiantes sont très satisfaites des mesures d'aide offertes, en particulier l'encadrement donné par leurs professeurs. Jusqu'à cette année, elles pouvaient fréquenter un atelier d'aide en Français qui était également très apprécié. Le Collège procède à une évaluation de cette formule d'aide. La Commission constate qu'il n'existe pas actuellement de mesure susceptible de répondre au besoin d'aide en Français exprimé par les étudiantes et elle l'invite à prendre les moyens appropriés pour combler ce besoin.

Conclusion

La Commission reconnaît que le Collège moderne de Trois-Rivières donne une formation générale de qualité. Profitant de sa taille relativement modeste, le Collège offre un encadrement personnalisé donné par des professeurs disponibles malgré leur statut de chargé de cours. La qualité de cet encadrement contribue sans doute à l'obtention de bons résultats, notamment à l'épreuve uniforme de français. La Commission souligne également la variété et la pertinence des méthodes pédagogiques, l'adaptation de la formation *propre* au programme de Bureautique, la qualité des équipements informatiques et la préoccupation des professeurs de bureautique à l'égard de la formation générale. Elle note les améliorations apportées à la gestion pédagogique depuis l'acquisition de l'établissement par le Collège Laflèche.

La capacité des modes et instruments d'évaluation des apprentissages à mesurer l'atteinte des objectifs selon les standards établis n'est pas toujours évidente et cette situation peut affecter la qualité de la mise en œuvre de cette formation générale. La Commission a formulé en conséquence une recommandation visant à assurer cette capacité à mesurer adéquatement l'atteinte des compétences ou objectifs de chacun des cours, dans le respect des standards établis.

La Commission a identifié d'autres aspects qui pourraient être améliorés, notamment la définition de finalités ou valeurs à la formation dispensée au Collège, le choix des deux cours actuels de la formation *complémentaire*, l'intégration d'éléments de la formation générale dans l'épreuve synthèse de programme, la disponibilité, au Collège, de ressources documentaires reliées à chaque cours, la participation statutaire des professeurs de la formation générale au Comité de programme.

Les suites de l'évaluation

Le Collège estime que dans l'ensemble le rapport traduit la réalité de la mise en œuvre de la formation générale. Par ailleurs, le directeur général informe la Commission que la baisse de clientèle a amené les autorités du Collège moderne de Trois-Rivières à fermer l'établissement à compter du 31 mai 1999.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président